



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maladies professionnelles

Question écrite n° 51866

Texte de la question

M. Claude de Ganay attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les recommandations du rapport public annuel 2014 de la Cour des comptes concernant l'indemnisation des victimes de l'amiante. Ce rapport préconise de remédier aux dysfonctionnements du Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (FIVA) en lui permettant d'accorder aux victimes de maladies malignes le bénéfice des conséquences qui s'attachent à la faute inexcusable de l'employeur, sans qu'elles soient contraintes de recourir à la voie judiciaire. Il lui demande si le Gouvernement prévoit de suivre cette préconisation.

Données clés

Auteur : [M. Claude de Ganay](#)

Circonscription : Loiret (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51866

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 mars 2014](#), page 2215

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)